



**Fourniture de vêtements de protection, de travail et
chaussures de sécurité pour les différents services
de Grand Chambéry**

Avenant n°1 au marché n° 220097

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex,

Représentée par M. Jean-Marc LEOUTRE, Vice-Président en charge des finances et moyens des services,

d'une part ,

ET

La SARL CI2P situé 205, rue Emile Romanet - 73000 CHAMBERY, représentée par M Emmanuel BERNARD,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL

Le présent accord cadre a pour objet la fourniture de chaussures de sécurité pour les agents des différents services de Grand Chambéry.

Ce contrat est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 20 octobre 2022 et peut être reconduit tacitement pour deux périodes d'un an. Il prévoit une révision des prix trimestrielle sur la base d'un indice de référence.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant n°1 a pour objet la modification de l'indice de révision des prix.

L'indice n° 10534103 « CPF 15.20 Chaussures marché français » prévu dans la clause de variation des prix figurant à l'article 5.2 du CCAP ayant été supprimé sans remplacement par l'INSEE, il est convenu de baser les révisions de prix sur l'indice le plus approprié, à savoir l'identifiant 10535683 « CPF 15.20 Chaussures ».

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Les clauses de l'accord cadre initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry le

SARL CI2P

Pour Grand Chambéry

GRAND CHAMBERY

AVENANT N°1 AU MARCHE 220097 - page 2/3

Le Vice-Président en charge des finances et
moyens des services,
Jean-Marc LEOUTRE